

Les cadets peuvent obtenir de l'aide pécuniaire sous forme de bourses, par l'entremise de la Fondation Leonard et de la Caisse régimentaire des officiers de l'Artillerie royale canadienne, de même que sous le régime de l'Aide fédérale-provinciale à la jeunesse étudiante.

Les cadets qui fréquentent les Collèges en tant que militaires des forces régulières n'ont pas droit à des bourses d'études ou de cadets, étant donné que leur instruction se trouve entièrement défrayée par l'État.

Au 31 mars 1953, le nombre de cadets s'établissait à 108 en première année, à 71 en deuxième année, à 91 en troisième année et à 109 en quatrième année au Collège militaire royal, tandis qu'on en comptait 78 en première année et 70 en deuxième année à *Royal Roads*. Le Collège militaire royal de Saint-Jean en compte 129 en première année.

Collèges de formation supérieure.—L'Armée canadienne et le Corps d'aviation royal canadien dirigent les collèges destinés à former les officiers d'état-major et les commandants, tandis que le Collège de la Défense nationale offre des facilités d'études supérieures quant aux problèmes de défense.

Le Collège de la Défense nationale, à Kingston (Ont.), inauguré le 5 janvier 1948, est un collège supérieur offrant un cours de 11 mois sur les aspects économiques, politiques et militaires de la défense du Canada. Des officiers supérieurs des forces armées et des fonctionnaires des ministères du gouvernement ainsi que certains représentants de l'industrie y assistent. Le cours comporte un programme important de conférences données par des sommités dans divers domaines au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et ailleurs. Figurent également au programme des voyages et visites d'étude effectués à divers endroits au Canada, aux États-Unis, en Europe et au Moyen-Orient, et destinés à donner aux élèves une meilleure connaissance des conditions et des influences existantes, tant dans leur propre pays qu'à l'étranger.

Le Collège de l'état-major de l'Armée canadienne, à Kingston (Ont.), qui fonctionne en permanence, est destiné à former les officiers d'état-major pour l'administration et le commandement en campagne. Le cours dure dix mois. Un personnel conjoint d'instruction comprend des professeurs recrutés parmi les membres des trois services de même que les armées américaine et britannique. Les étudiants se recrutent parmi nos trois armées et dans cinq différentes nations. En plus des sujets purement militaires, le programme offre une étude approfondie des questions d'actualité mondiale et des cours par des conférenciers invités de marque dans ce domaine. Les diplômés ont les qualités requises pour des nominations à des postes de classe II de l'état-major ou à des postes de commandement dans le service.

Le Collège de l'état-major du Corps d'aviation royal canadien, à Toronto (Ont.), est un collège permanent d'état-major dont le programme a pour objet de donner aux officiers, de chef d'escadrille à capitaine de groupe, l'expérience et les connaissances nécessaires en vue de les préparer à occuper des postes d'état-major et de commandement. Le personnel enseignant comprend des officiers du Corps d'aviation royal canadien, de l'Armée de terre et de la Royal Air Force, tandis que les étudiants se recrutent parmi les officiers de la Marine royale du Canada, de l'Armée de terre, de la Royal Air Force, de l'Aviation américaine ainsi que du Corps d'aviation